

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 63/20/SPCG rapportant l'affectation; faite au Ministère des Affaires Intérieures de la C.F.S. (pour les besoins de la Garde Territoriale), d'une : parcelle de terrain sise au Plateau du Marabout (titre foncier n°799).

n° 63/20/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1963

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1963

Date du numéro
28 février 1963

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement, Officier de la Légion d'honneur.

Vu le décret du 29 juillet 1924, fixant et organisant le Domaine Public. en Côte Française des Somalis, ensemble l'arrêté d'application du 8 décembre 1925

Vu l'arrêté n° 60/61/SPCG du 22 septembre 1960 affectant au Ministère des Affaires Intérieures de la Côte Française des Somalis pour les besoins de la Garde Territoriale une parcelle de terrain sise au Plateau du Marabout

Vu la demande, en date du 7 novembre 1962, de M. le Capitaine Personnier, Inspecteur de la Garde Territoriale de la C.F.S.

Sur le rapport du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du plan

Le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 12 février 1963,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté l'arrêté n° 60/61/SPCG du 22 septembre 1960, qui a affecté, au Ministère des Affaires Intérieures de la Côte Française des Somalis, pour les besoins de la Garde Territoriale, une parcelle de terrain, d'une superficie de 8.800 mètres carrés, sise au plateau du Marabout (lots n° 550, 551, 555, 556, 560, 561 et 567) et immatriculée au Livre foncier sous le n° 799.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,R. TIRANT.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement pi.ABpr DEMBIL EGUAL.Le Ministre des Finances- des Affaires Economiques et du Plan,R. PÉCOUL.